

# **Les ayants droit du CPAS face à la régionalisation de l'art 60§7.**

**Assemblée générale  
de la section CPAS de l'AVCB  
27/03/2014**

**Bernard D'Hoore  
Département Emploi et Economie Sociale**

# Régionalisation

- L'implémentation concrète de la régionalisation de l'art 60§7= inconnue.
- Peu d'information et pas implication des CPAS dans les pourparlers.
- Les enjeux sont majeurs et conséquences importantes pour notre public: plus de 20 ans de politique ISP menée par les CPAS remis en question?
- Contexte bruxellois : concentration de personnes défavorisées et faiblement qualifiées  
=> Suppression des initiatives et projets développés par les CPAS mèneraient vers l'exclusion sociale et professionnelle de de notre public et un augmentation croissante des personnes amenées à s'adresser aux CPAS.

# Orientation du public

Les bénéficiaires (E)RI doivent démontrer leur disposition au travail via une recherche active d'emploi.

Peuvent être dispensés s'ils s'inscrivent dans un processus qui mène vers un projet professionnel, via:

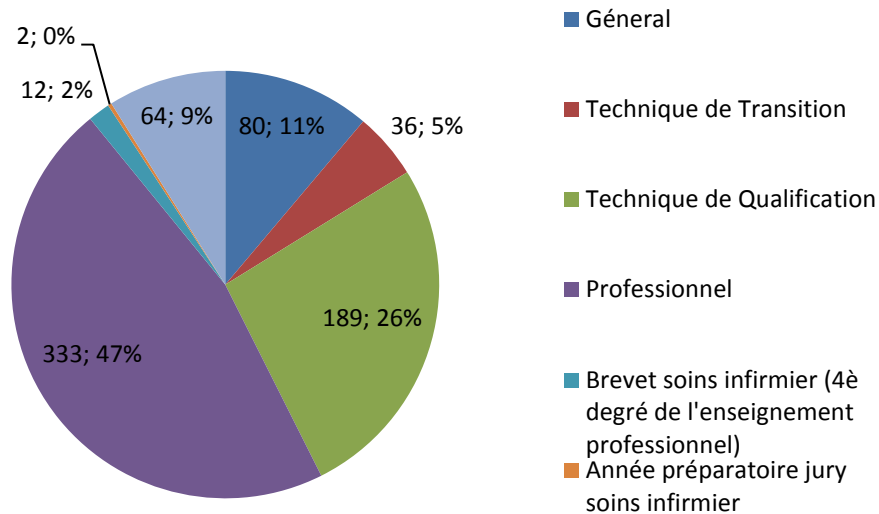
- des études de plein exercice (<25 ans principalement);
- une formation.

Projet sur mesure est développé tenant compte du parcours et des compétences de la personne.

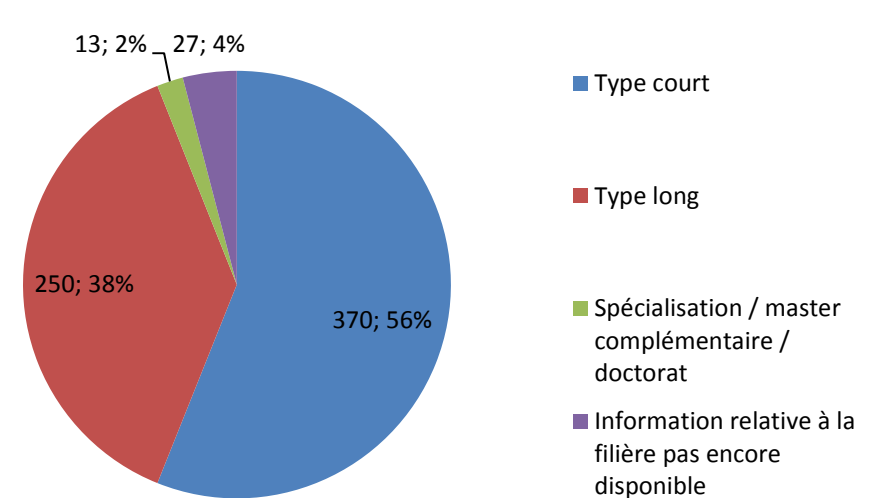
Dispense d'orientation pour raisons de santé ou d'équité (autre).

# Etudes de plein exercice en journée.

**716 étudiants dans l'Enseignement  
Secondaire bénéficiant du (E)RI en  
2013**

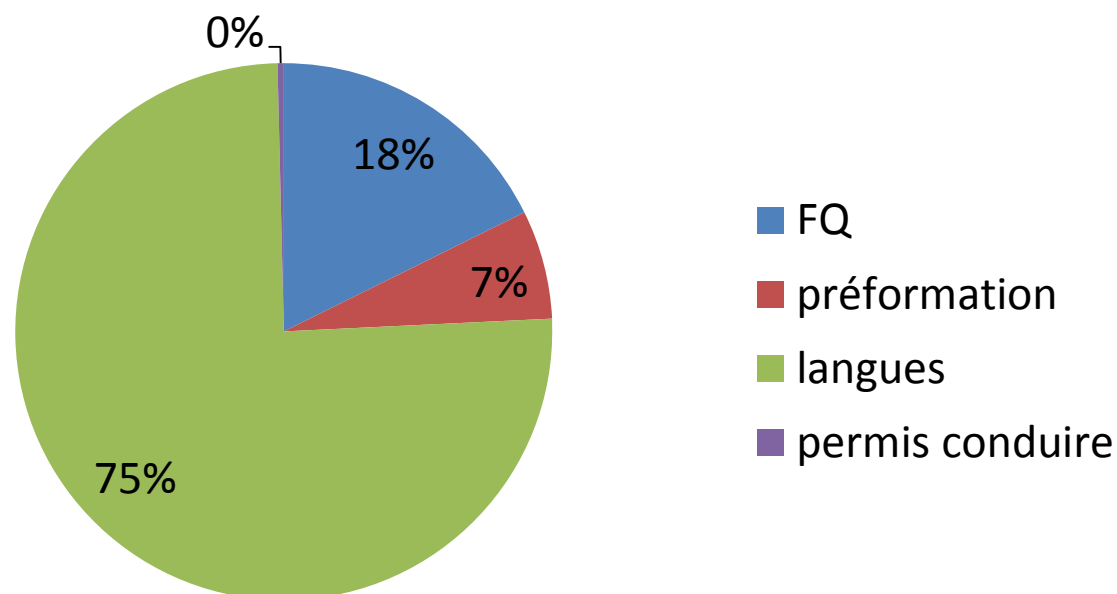


**660 étudiants dans l'Enseignement  
Supérieur bénéficiant du (E)RI en  
2013**



- ⇒ Investissement important pour donner aux jeunes l'opportunité d'avoir un bagage solide pour s'insérer durablement.
- ⇒ Porte ses fruits: les jeunes terminant un enseignement supérieur quittent rapidement le CPAS
- ⇒ Jeunes dont le projet d'étude n'aboutit pas sont orientés vers une formation qualifiante ou une expérience de travail.

# Formation



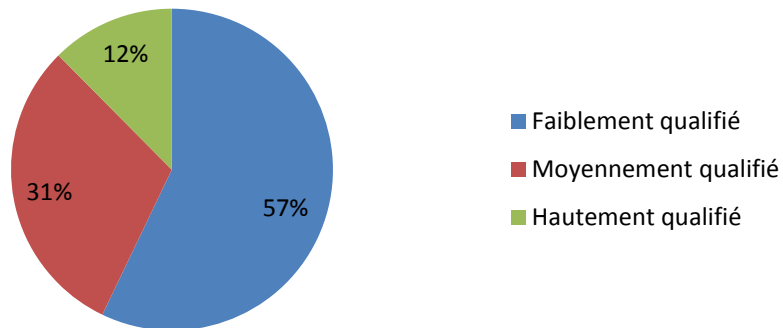
En 2013, 1299 personnes accompagnées dans leur parcours de formation:

- ⇒ Arrivée massive de personnes ne connaissant aucune des deux langues nationales et majoritairement peu ou pas scolarisé dans leur langue maternelle.
- ⇒ Formation qualifiantes dans les secteurs Social/paramédical, Economie, Industrie et bâtiment, Informatique, Horeca, ...
- ⇒ Cours d'éducation à la citoyenneté pour les personnes qui ne sont pas encore prêt à s'inscrire dans un processus ISP.

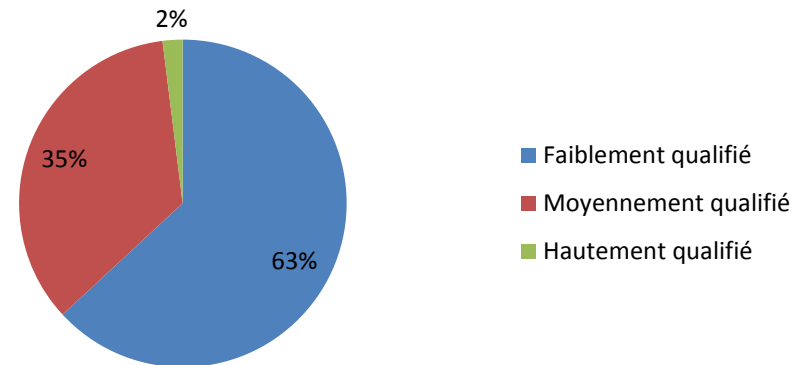
# Emploi

2900 personnes accompagnées dans leur recherche emploi en 2013.

Ayants droit accompagnés dans leur recherche emploi.

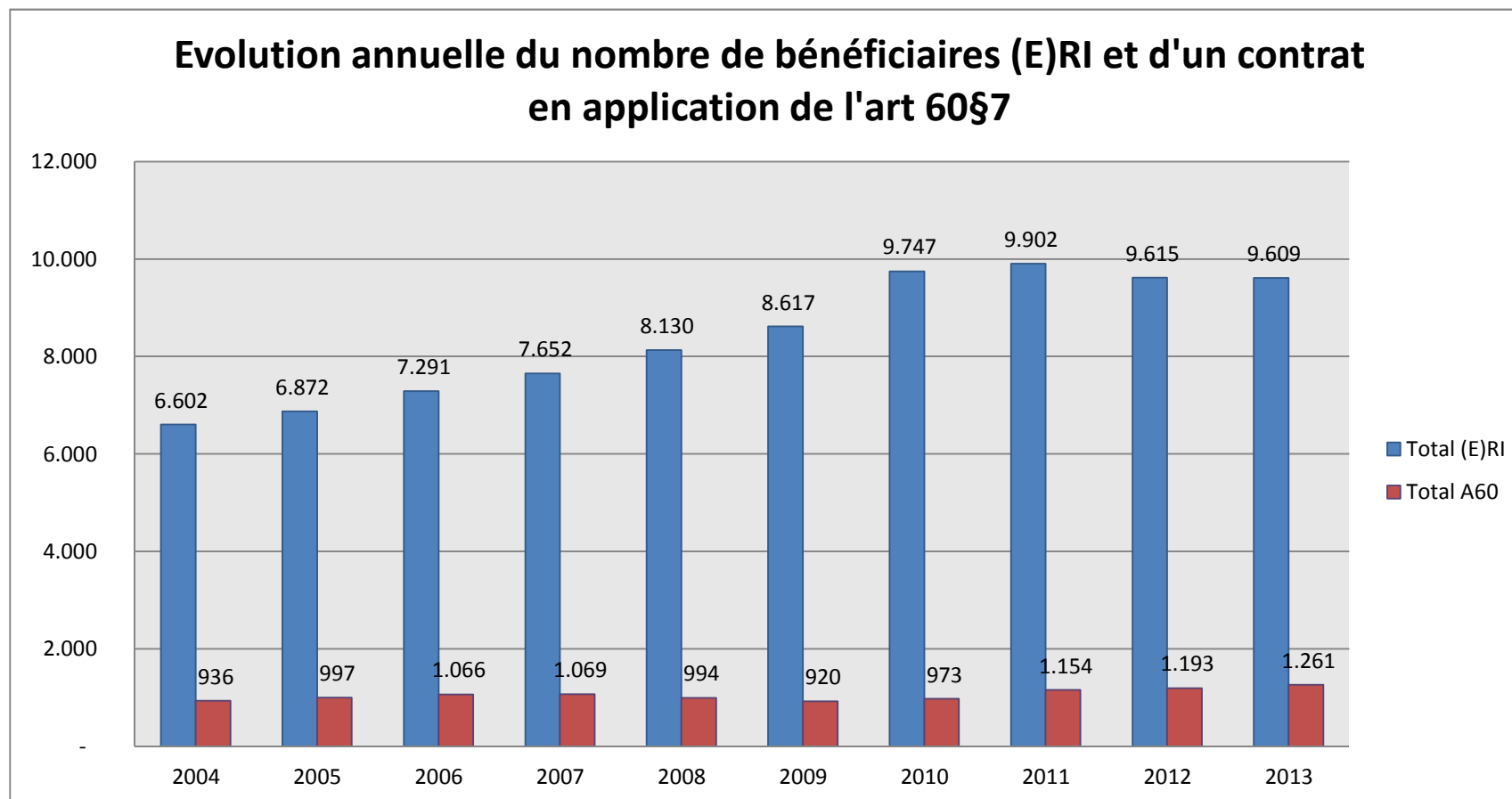


Ayants droit de <25 ans accompagnés dans leur recherche emploi.



- ⇒ Près de 60 % des personnes en recherche d'emploi est faiblement qualifiée.
- ⇒ Parmi les <25 ans ce % est encore légèrement supérieur
- ⇒ Résultats positifs relatif aux jeunes qui terminent leurs études supérieures.

# Mise au travail en application de l'art 60§7



En 10 ans, augmentation :

- du nombre de bénéficiaires du (E)RI de 46% ,
- du nombre de personnes sous contrat art. 60§7 de 35%

## Evolution annuelle du nombre de bénéficiaires (E)RI, des sorties et nouvelles demandes.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total (E)RI	6.602	6.872	7.291	7.652	8.130	8.617	9.747	9.902	9.615	9.609
Sorties: déménagement, plus droit, travail autre qu'art 60§7, ...	1.958	1.872	1.941	3.079	2.188	2.286	2.555	2.472	2.534	2.517 *
Nouvelles demandes		2.711	2.743	2.782	4.027	3.092	3.828	3.206	2.768	3.077 *
Sorties: déménagement, plus droit, travail autre qu'art 60§7, ...	30%	27%	27%	40%	27%	27%	26%	25%	26%	26%*

- ⇒ Taux de sortie assez important de plus de 25% pour des motifs divers.
- ⇒ Augmentation du « restgroup » aidé de manière chronique et de plus en plus difficile à insérer

## Evolution annuelle du nombre de bénéficiaires (E)RI dans l'hypothèse que la mise à l'emploi via l'art. 60§7 n'aurait pas existé.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total (E)RI	6.602	7.212	7.867	8.427	8.874	9.466	10.673	10.951	10.840	10.915
Sorties: déménagement, plus droit, travail autre, ...	1.958	1.965	2.094	3.391	2.388	2.511	2.798	2.734	2.857	2.859
Nouvelles demandes		2.711	2.743	2.782	4.027	3.092	3.828	3.206	2.768	3.077

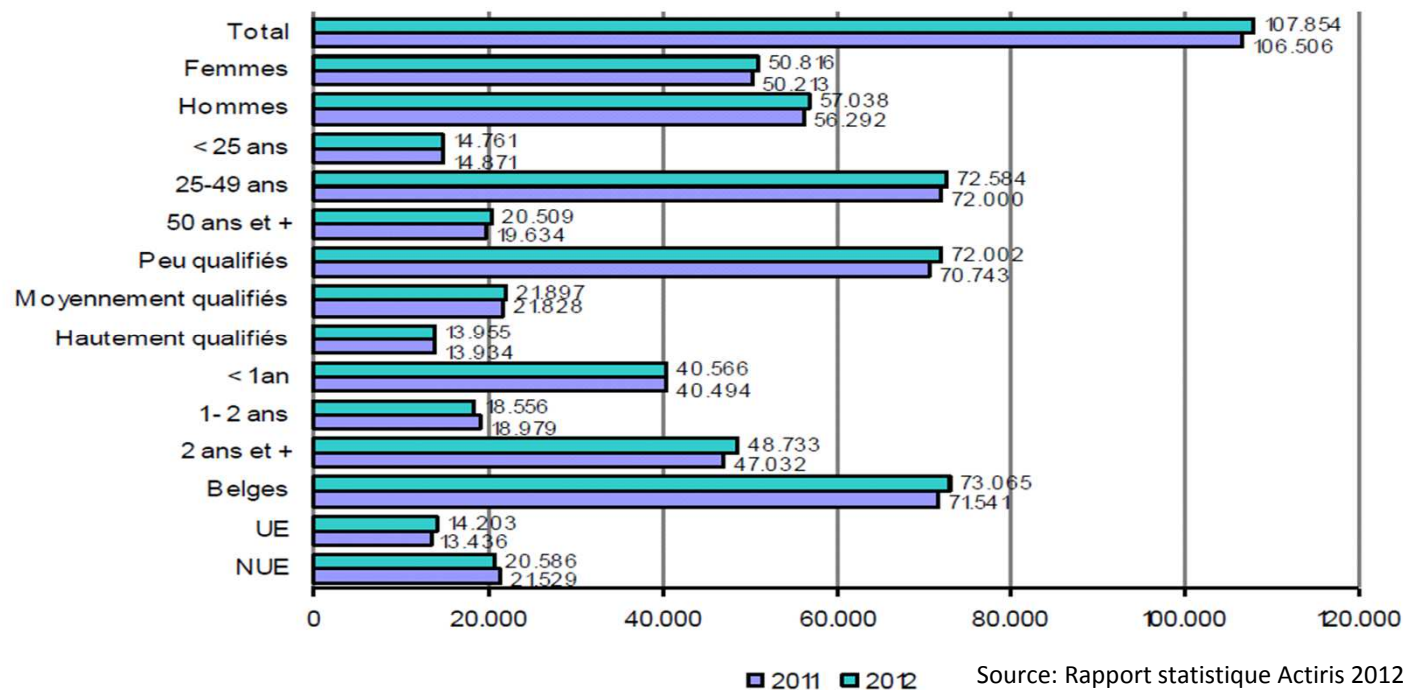
- Si notre CPAS n'avait pas mis en place le dispositif permettant la mise à l'emploi via l'art 60§:
- ⇒ Augmentation en 10 ans du nombre de bénéficiaires (E)RI de minimum 65% au lieu de 46% ou 1306 personnes en plus en 2013
  - ⇒ Difficulté croissante de notre public pour s'insérer
  - ⇒ Charge financière supplémentaire pour le CPAS



- Historiquement, l'article 60§7 = un outil pour permettre aux ayants droit d'obtenir le bénéfice complet des allocations de chômage.
- Vu l'évolution des politiques sociales menées par les CPAS:
  - ⇒ Plus un objectif en soi
  - ⇒ Accent sur la lutte contre la pauvreté ( y compris générationnelle), et
  - ⇒ Sur l'acquisition d'une expérience de travail à faire valoir sur le marché régulier et menant vers un emploi stable.
- Cette insertion durable devient toutefois difficilement réalisable vu la situation économique actuelle et les modifications en lien avec le droit et l'exclusion des allocations de chômage.

# Marché de l'emploi - DEI

Caractéristiques des DEI en 2012 et évolution par rapport à 2011 (en moyenne annuelle)



67% des DEI est faiblement qualifié

2012, Actiris a reçu 24.204 offres d'emploi.

- 5.528 pour des postes d'ouvriers
- 18.675 pour des postes d'employés

Taux de satisfaction de 69,6%

## Points forts de l'art. 60§7:

- Permet de répondre à une volonté de travailler pour des personnes ayant peu de chances de trouver un emploi ou exclus du marché régulier: acquisition des attitudes au travail, de compétences, amélioration de l'image de soi, ...
  - Permet tenir compte de la situation de la personne (autonomie, compétences, ...) => partenaires internes et externes
  - Accompagnement ISP pendant tout le contrat, avec une approche multidisciplinaire des problèmes sociaux (santé, logement, endettement, ...) qui peuvent avoir un impact important sur la réussite de l'ISP.
  - Permet de préparer les travailleurs au marché de l'emploi => tremplin vers marché régulier
  - Base qui permet de poursuivre la construction d'un projet professionnel, reprise de formation,...
  - Accompagnement intensif en fin de contrat: mesure 500, FSE activation
- => Spécificité des CPAS de pouvoir réaliser un accompagnement intensif de cette envergure et du travail sur mesure.

## Points faibles de l'art. 60§7:

- Parfois considéré comme objectif en soi
- % des personnes qui trouvent rapidement un emploi après l'art 60§7 en RBC reste faible.

- ⇒ Stimuler les personnes à poursuivre leur recherche d'emploi pendant et après le contrat
- ⇒ Encourager la formation pendant le contrat (cours de langue, formations qualifiantes en horaire décalé, ...)
- ⇒ Faire reconnaître l'expérience acquise de personnes faiblement qualifiées par la validation des compétences
- ⇒ Collaboration rapprochée avec Actiris pour assurer la transition vers l'emploi.

# Conclusion

Les 10 dernières années la politique ISP des CPAS a été soutenue activement par le SPPis:

- Art 60§7: enveloppe ouverte
- Ecosoc: augmentation du nombre de postes, même si diminution depuis 2012
- FSE trajets d'intégration socio-professionnelle
- FSE Accompagnateurs
- Mesure 500
- ...

Il faudra donc construire un nouveau partenariat avec l'organe compétent au niveau de la RBC.

Objectif: garantir aux CPAS de pouvoir pérenniser leurs actions visant à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

Ce qui nécessite:

- Le transfert des moyens actuels
- Des moyens supplémentaires pour répondre aux nouveaux enjeux liés à la situation économique, l'évolution démographique et de la réforme du chômage (dégressivité des AC, exclusion des allocations d'insertion, évaluations du stage d'insertion, ...).